

VILLESEQUE

DERNIER CONSEIL DE LA MANDATURE AVEC L'ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 11 mars 2026 et a adopté les décisions suivantes :

- **Approbation des comptes de 2025 : Le Compte Financier Unique, validé par les services de la Trésorerie, a été présenté au conseil par le premier adjoint. Il fait état d'un montant total de dépenses de 353 281, 72 € et d'un montant total de recettes de 440 214, 49 €. Ce CFU a été adopté par les membres du conseil.**
- **Affectation des résultats : en section d'investissement, il n'est pas apparu de besoin de financement. En fonctionnement, un excédent de résultat de 42 707,20 € est apparu. Il a été affecté au report de fonctionnement sur le projet de budget 2026. L'affectation du résultat a été validée à l'unanimité par le conseil.**
- **Renonciation du droit de priorité : le conseil a renoncé à exercer son droit de priorité sur des biens appartenant à l'État au profit du Département sur des parcelles cadastrées en section D, lesquelles entrent dans le projet d'aménagement routier de la « côte du Cluzel ».**
- **Motion Territoire Energie Lot : depuis 1930, les syndicats d'électrification rurale du Lot exercent une compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité en organisant le maillage des réseaux sur l'ensemble du département. L'État souhaiterait confier cette compétence aux Départements. Aussi, la présente motion demande le maintien de la compétence d'Autorité Organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz comme une compétence exclusive du bloc communal exercée par leur syndicat d'énergie.**